

Liste de contrôle Habitat pour personnes âgées

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli handicappati

Toutes les dimensions se réfèrent à des ouvrages finis et sont des cotes d'espace libre.

Éléments généraux	Exigences	Remarques	Cf. chapitre
Absence de seuils surélevés	<ul style="list-style-type: none"> Chemins et portes sans marche ni ressaut 	<ul style="list-style-type: none"> Portes donnant accès à l'immeuble, aux logements, aux balcons, au parking souterrain et aux caves: ressauts ≤ 25 mm en cas de contraintes constructives inévitables 	Tous
Portes	<ul style="list-style-type: none"> Vide de passage ≥ 0.80 m Surface libre à côté de l'ouverture de la porte ≥ 0.60 m Poignée de porte: facile à saisir de par sa taille et sa forme 	<ul style="list-style-type: none"> Exceptions: les portes donnant accès à l'immeuble et aux logements sont plus larges (≤ 1.00 m en cas de portes battantes) 	Tous
Revêtements de sol à l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Sans pente Propriétés antidérapantes, classe GS1/R10 Revêtements mats et ayant des motifs discrets (valable aussi pour toute la zone d'escalier) 	<ul style="list-style-type: none"> Exceptions relatives aux propriétés antidérapantes dans les zones d'entrée sans essuie-pieds, coursives ouvertes terrasses et balcons exposés aux intempéries: GS2/R11 Autres exceptions: cf. salles d'eau 	Tous
Éléments de commande	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur par rapport au sol: $0.80 - 1.10$ m Espace libre des 2 côtés de la commande: ≥ 0.70 m 	<ul style="list-style-type: none"> Par ex. sonnettes, interphone, armoires électriques, prises 	Tous
Éclairage à l'intérieur du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> Éclairage ≥ 300 lux, non éblouissant 	<ul style="list-style-type: none"> Salles d'eau et cuisine ≥ 500 lux, plan de travail ≥ 750 lux; dans parking souterrain: place de stationnement ≥ 100 lux et zones de circulation piétonne ≥ 200 lux 	Tous + Annexe IV
Informations visuelles	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur par rapport au sol: max. 1.60 m Taille des caractères: 30 mm pour 1.00 m de distance de lecture; taille min. 5 mm (par ex. boîtes aux lettres, sonneries, interphone) Caractères sans empattement (Frutiger, Helvetica, Arial, etc.) Contrastes de luminosité suffisants 	<ul style="list-style-type: none"> De préférence: objets et écritures de couleur claire sur fond foncé Contrastes de couleurs s'ajoutant aux contrastes de luminosité Contraste: valeur de référence lumineuse de la couleur claire ≥ 6 x valeur de référence lumineuse de la couleur foncée 	Annexe IV

La présente liste de contrôle n'est pas un instrument de travail lors de la conception. Les exigences énumérées ne sont ni définitives ni exhaustives. Cette liste fait partie intégrante des directives Habitat pour personnes âgées qui peuvent être commandées gratuitement auprès du «Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés». Les chapitres énumérés dans la dernière colonne du tableau se réfèrent au contenu de ces directives.

Sur le site internet du Centre suisse, il est possible de télécharger, par le biais du code QR, aussi bien les directives que la liste de contrôle en format PDF.